

Sondage national 2007 des médecins : Données nationales concernant les étudiants en médecine

Q25a. Si vous aviez le choix, comment aimeriez-vous être rémunéré pour vos services médicaux?

		Année d'étude			
		1re année ou année préparatoire n=897	2e année n=781	3e ou 4e année n=1109	Tous les étudiants n = 2819
		%	%	%	%
Mode de rémunération préférée	Pas certain	43.1%	41.7%	34.4%	39.2%
	À l'acte seulement	8.0%	7.9%	8.2%	8.1%
	À salaire seulement	15.1%	15.2%	14.2%	14.7%
	Par capitation seulement	.3%	.8%	.6%	.6%
	À la vacation/à l'allocation quotidienne/à taux horaire seulement	2.7%	1.9%	1.3%	1.9%
	À contrat seulement	.8%	.6%	.5%	.6%
	Rémunération mixte	25.4%	26.5%	37.0%	30.4%
	Pas de réponse	4.6%	5.2%	3.8%	4.5%
Total		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Q25b. Si vous avez indiqué mode de rémunération mixte, quelles composantes aimeriez-vous inclure dans un mode de rémunération mixte?

		Année d'étude			
		1re année ou année préparatoire n=228	2e année n=207	3e ou 4e année n=410	Tous les étudiants n = 857
		%	%	%	%
Composante dans un mode de rémunération mixte	À l'acte	72.4%	74.4%	75.6%	74.6%
	À salaire	66.7%	67.6%	69.0%	67.9%
	Par capitation	12.3%	11.6%	9.8%	10.9%
	À la vacation/à l'allocation quotidienne/à taux horaire	18.4%	20.3%	20.0%	19.8%
	À contrat	10.1%	15.5%	9.5%	11.1%
	Avantages sociaux/prestation de retraite	45.2%	45.9%	46.6%	46.0%
	Rémunération pour la garde autre qu'à l'acte	46.1%	59.9%	62.9%	57.6%
	Autre composante dans un mode de rémunération mixte	2.2%	2.4%	2.9%	2.6%
	Pas certain	12.7%	6.3%	5.9%	7.8%
	Pas de réponse	12.3%	12.6%	10.0%	11.2%

Les résultats s'appliquent uniquement aux répondants qui ont indiqué que leur mode de rémunération préféré serait un mode de rémunération mixte.

Le total des colonnes peut dépasser 100 % puisque cette question permettait des réponses multiples.

'Total' contient 32 étudiants ayant indiqué 'Autre' ou pas de réponse, concernant leur situation actuelle.

Source : Sondage national 2007 des médecins : Questionnaire concernant les étudiants en médecine. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), l'Association médicale canadienne (AMC) et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC).